

INTRODUCTION

Présentation du fonds

Le chartrier de Niedernai, acquis en 1986 par la Région Alsace, est l'un des plus importants fonds nobiliaires alsaciens et probablement le plus important de ceux qui se trouvent encore en Alsace à ce jour. Les trois principales familles représentées sont les Bock de Blaesheim et Gerstheim (XIV^e - fin XVIII^e siècle), les Landsberg (fin XIII^e - début XIX^e siècle) et les Reinach-Werth (XVI^e - début XX^e siècle). Outre son volume exceptionnel, cet ensemble se distingue aussi par sa diversité, car il intègre un fonds canonial (couvent de Truttenhausen) et des archives provenant d'une institution publique (Directoire de la noblesse immédiate de Basse-Alsace).

Le chartrier se trouvait, au moment de son acquisition, dans un désordre total qui a nécessité de très longs travaux de classement et d'inventaire. A l'heure actuelle, il se compose de deux parties nettement distinctes :

- le chartrier proprement dit comprend 1588 chartes sur parchemin, réparties sur plus de cinq siècles (1278-1836). Ces chartes ont été classées dans l'ordre chronologique, seul choix de classement possible. En effet, l'origine d'un grand nombre de chartes, surtout parmi les plus anciennes, reste inconnue, et il aurait été très difficile de les rattacher à l'un ou l'autre des différents fonds d'origine.
- les documents sur papier représentent un volume d'environ 20 mètres linéaires, soit 275 boîtes, allant du XIV^e au début du XX^e siècle. Les documents ont été regroupés suivant leur fonds d'origine.

Chacun de ces ensembles a été inventorié à part. Les chartes ont fait l'objet d'un premier volume d'inventaire, publié séparément. Le présent inventaire concerne uniquement les "papiers". Mais le lecteur aura souvent intérêt à consulter les deux volumes, qui se complètent l'un l'autre.

On ne reviendra pas ici sur l'historique du fonds, qui a déjà été évoqué de façon détaillée dans le premier volume. Le lecteur trouvera également dans ce volume une présentation des trois principales familles (Bock, Landsberg et Reinach-Werth) ainsi qu'une bibliographie et un état des sources complémentaires ⁽¹⁾.

Sur le présent inventaire

Principes de classement

Etant donné le grand état de désordre dans lequel se trouvait le fonds, on n'a pas cherché à reconstituer le cadre de classement d'origine, même s'il en subsistait quelques traces ⁽²⁾. Trois inventaires d'archives, dont deux pour les Bock et un pour les Landsberg ⁽³⁾, ont d'ailleurs été conservés. Ils donnent une bonne image des archives de ces deux familles, telles qu'elles se présentaient vers la fin du XVIII^e siècle. En

⁽¹⁾ Signalons ici une référence supplémentaire : on trouvera aux Archives municipales de Strasbourg, albums Blumer n° 5, des photographies du château de Niedernai (extérieur et intérieur avec tableaux de famille vendus depuis) et d'un plan du XVIII^e siècle représentant la ville et le château de Niedernai.

⁽²⁾ Certains documents comportent des cotes du type "Lad VII, fasc. III", témoignage du mode de rangement adopté au XVIII^e siècle (meubles à tiroirs).

⁽³⁾ Cf. articles n° 1 et 124 bis.

revanche, aucun inventaire n'a été conservé pour les Reinach-Werth. Nous savons cependant qu'un classement sommaire avait été entrepris au début du XIX^e siècle par Maximilien Frédéric de Reinach-Werth. On trouve sur certaines pièces des annotations de sa main (du type "inventorié sous cote 1 le 3 juillet 1820"). Aucune trace de classement postérieur à cette date n'a été relevée.

Les principes de classement adoptés sont simples. Les documents ont été regroupés suivant leur fonds d'origine (Bock, Landsberg, Reinach-Werth, etc). Comme il est d'usage pour les archives familiales, on a distingué, à l'intérieur de chaque fonds, les documents intéressant les personnes et ceux qui concernent les biens.

Le fonds Bock a été placé en tête, car cette famille s'est éteinte la première, dès la fin du XVIII^e siècle. Ses biens ont ensuite passé par mariage entre les mains des Landsberg. Le fonds Landsberg figure donc en deuxième position dans l'inventaire.

Le fonds de Truttenhausen a été placé à la suite, car il fait en réalité partie intégrante du fonds Landsberg. Les biens provenant de Truttenhausen ont en effet été intégrés au XVI^e siècle dans le patrimoine des Landsberg. Par la suite, les Landsberg ont toujours administré ces biens à part (receveur particulier, comptes séparés). Le fonds de Truttenhausen renferme donc, d'une part, quelques épaves provenant du couvent proprement dit (dont un cartulaire-obituaire et deux censiers d'époque médiévale), d'autre part un fonds domanial classique (comptes, colligendes, renouvellements) correspondant à l'époque où ces biens étaient gérés par les Landsberg, soit du XVI^e à la fin du XVIII^e siècle.

Les Landsberg se sont éteints à leur tour au début du XIX^e siècle. Leurs biens, archives comprises, sont alors passés entre les mains des Reinach-Werth. C'est ce qui justifie le choix qu'on a fait ici en plaçant les archives des Reinach-Werth après celles des Bock et des Landsberg. Du reste, les archives de cette famille sont plus récentes que celles des deux précédentes et ne commencent à prendre consistance qu'à partir du milieu du XVII^e siècle.

Les archives des trois familles Bock, Landsberg et Reinach-Werth sont les plus importantes par leur volume. Elles représentent à elles seules au moins les trois quarts du fonds. On a placé à leur suite les archives de quelques familles alliées à l'une ou l'autre des trois précédentes. Il ne s'agit en réalité que de pièces éparses. Dans l'un ou l'autre cas, il n'est même pas possible de déterminer exactement par quel biais elles sont parvenues dans le fonds.

En fin d'inventaire, on trouvera les liasses provenant du Directoire de la noblesse immédiate de Basse-Alsace. A leur suite, on a placé quelques pièces diverses dont il n'a pas été possible d'identifier le fonds d'origine. Pour des raisons pratiques, on a regroupé dans un classeur spécial un ensemble de documents figurés (photographies, images mortuaires, images pieuses, cartes postales) dont la grande majorité provient des Reinach-Werth (article n° 1030). Quant à la dernière boîte du fonds (article n° 1031), elle contient une collection d'objets divers : portraits encadrés, brassards de communion, morceaux de ruban... Ils proviennent tous des Reinach-Werth.

Contenu du fonds

- familles Bock et Landsberg

Les archives de ces deux familles sont présentées ensemble, car elles ont beaucoup de points communs. A l'origine, elles se distinguaient surtout par leur exceptionnelle richesse en chartes médiévales. La grande majorité des chartes inventoriées dans le premier volume provient en effet des familles Bock et Landsberg. Le chercheur qui s'intéresse à l'une ou l'autre des ces familles aura donc tout intérêt à consulter les deux volumes d'inventaire. Il ne pourra s'en dispenser s'il veut étudier l'histoire des fiefs. Les dossier inventoriés avec les papiers contiennent uniquement des certificats de réquisition de fief, des pièces relatives aux formalités de reprise, parfois des copies de chartes disparues. Mais les originaux des lettres d'investiture ont été classés avec les chartes.

Le fonds "papiers" se révèle en revanche irremplaçable pour la période moderne (à partir du XVI^e siècle). La période concernée (milieu XVI^e siècle - début XIX^e siècle) est à peu près la même pour les Bock et les Landsberg. Les deux lignages se sont éteints respectivement à la fin du XVIII^e siècle et au début du XIX^e siècle, à environ une génération d'intervalle. Les archives des Bock (37 boîtes) sont beaucoup moins abondantes que celles des Landsberg (126 boîtes), qui représentent à elles seules près de la moitié du fonds "papiers" et bien davantage encore si l'on y inclut les archives de Truttenhausen (34 boîtes). Pour chacune des deux familles, on a repris la distinction traditionnelle entre les documents qui intéressent les personnes et ceux qui concernent les biens.

Les papiers personnels forment un ensemble relativement complet et cohérent. Ils commencent à prendre consistance dès le milieu du XVI^e siècle, avec une belle collection de contrats de mariage, testaments et inventaires de succession. Dans les archives des Bock, on recense quatre testaments remontant au XVI^e siècle, dont celui du *stettmeister* Hans Bock de Gerstheim, personnalité éminente du patriciat strasbourgeois à l'époque de la Réforme. Les archives des Landsberg renferment deux inventaires de succession du XVI^e siècle, tandis que le premier testament date de 1642 seulement.

A partir du XVII^e siècle, la masse des documents devient plus importante, avec des pièces de compte, des correspondances, des procès. Les inventaires de succession s'étoffent. Celui de Siegfried de Bernhold, beau-père de Samson Ferdinand de Landsberg, ne contient pas moins de 610 feuillets (article n° 172).

Toutes les branches familiales ne sont pas également représentées. Pour les Bock, les documents conservés proviennent presque exclusivement de la branche de Gerstheim, la seule qui ait survécu jusqu'à la fin du XVIII^e siècle. La branche de Blaesheim n'est représentée que par deux de ses membres : Stephan Bock de Blaesheim et son petit-fils Wolf Ludwig, dernier du nom.

Une constatation du même ordre s'impose pour les Landsberg. La branche de Niedernai est pratiquement la seule représentée. Des autres branches ne subsistent que quelques articles isolés : un inventaire de succession du XVI^e siècle pour la branche de Sundhouse-Quatzenheim (article n° 127) et deux liasses de procès pour la branche de Mutzig (articles n° 145-146).

Les inventaires de succession devraient permettre une étude assez précise sur la fortune familiale des Bock et des Landsberg et sur son évolution à travers les siècles. Au XVIII^e siècle en tout cas, cette fortune semble fort compromise. Les documents témoignent d'un endettement inquiétant. Criblés de dettes, les frères François Charles et Frédéric Henri Bock, derniers représentants mâles de leur lignage, multiplient les

expédients ⁽¹⁾. A la même époque, les Landsberg sont au bord de la faillite. Samson Ferdinand de Landsberg vend Truttenhausen au grand chapitre de la cathédrale de Strasbourg. Ses fils, qui héritent d'une situation déjà difficile, s'endettent à leur tour. On trouvera dans le fonds sept boîtes entières de dossiers classés par ordre alphabétique des créanciers (articles n° 181 à 255).

Les papiers personnels ne représentent qu'une part assez réduite des archives Bock et Landsberg. Les documents concernant les fiefs et la gestion des biens ont un volume beaucoup plus important. Comme il a déjà été signalé plus haut, les dossiers relatifs à l'investiture des fiefs ne forment pas un ensemble complet, mais doivent être étudiés en parallèle avec l'inventaire des chartes. Les Bock aussi bien que les Landsberg se signalent par des relations féodales très diversifiées. Ils comptaient parmi leurs principaux seigneurs l'Empire, la maison d'Autriche et l'évêque de Strasbourg. Les Landsberg avaient eux-mêmes de nombreux vassaux, dont quelques exemples apparaissent ici (articles n° 347-354) ⁽²⁾. Les biens donnés en fief sont soit des rentes, soit des bénéfices ecclésiastiques sécularisés au moment de la Réforme. Dans un seul cas, il s'agit d'un arrière-fief au sens strict (cour franche dite Fronhoff dans la vallée de Munster, entre Metzeral et Mühlbach, que les Landsberg tenaient en fief des ducs de Lorraine et qu'ils ont sous-inféodée régulièrement depuis le XV^e siècle).

Quelques documents à caractère récapitulatif, malheureusement peu nombreux, permettent de se faire une idée générale sur les biens et les revenus des Bock et des Landsberg. Pour les Bock, un seul censier a été conservé. Il date du début du XVI^e siècle et concerne la seule branche de Blaesheim (article n° 44). Il peut être complété par une série de colligendes des XVII^e et XVIII^e siècles. Aucun censier en revanche pour les Landsberg, mais uniquement quelques terriers (*salbücher*) du XVI^e siècle et des colligendes datant des XVII^e et XVIII^e siècles.

En ce qui concerne les comptes, la situation est très contrastée. Les archives des Bock ne contiennent plus qu'une quinzaine de comptes dépareillés, dont les plus anciens ne remontent pas au-delà de la fin du XVII^e siècle (articles n° 55-57). Les comptes des Landsberg en revanche forment une série remarquablement complète et cohérente, malgré quelques lacunes. Aux comptes personnels de la branche de Niedernai, qui commencent en 1550 (articles n° 420-499), vient s'ajouter la série des *stammensrechnungen* (comptes des recettes et dépenses communes à l'ensemble du lignage Landsberg) (articles n° 500-511). Ces comptes du lignage ont été tenus régulièrement jusqu'en 1713, peu avant l'extinction de la branche de Mutzig. Après cette date, le lignage Landsberg s'est réduit à une seule branche, celle de Niedernai, et la tenue de tels comptes ne se justifiait plus.

Mais le fonds se révèle surtout d'une grande richesse pour l'histoire des localités ayant appartenu aux Bock ou aux Landsberg : Blaesheim et Gerstheim pour les Bock, Niedernai, Meistratzheim, Zellwiller, Lingolsheim et Sundhouse pour les Landsberg. Il apporte sur tous ces villages un grand nombre d'informations importantes et souvent

⁽¹⁾ Voir notamment article n° 71 : bail du château de Blaesheim consenti par François Charles Bock à un banquier de Strasbourg qui s'engage à payer tous ses créanciers.

⁽²⁾ D'après Bernhard Metz, les Landsberg ont eu des vassaux dès le milieu du XIII^e siècle, cf. notice "Landsberg", *Nouveau dictionnaire de biographie alsacienne*, t. 23, p. 2193, publié par la Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie d'Alsace, Strasbourg, 1994 (cité d'après *Urkundenbuch der Stadt Straßburg*, IV/1 p. 110 n° 198).

inédites. Signalons tout de même que ces informations sont assez inégales. Les papiers domaniaux (terriers, baux, colligendes) ont un volume bien plus conséquent que les documents proprement seigneuriaux (administration de la justice, droits seigneuriaux). Ces documents à caractère seigneurial sont d'ailleurs totalement absents dans les archives des Bock, mais sont beaucoup mieux représentés chez les Landsberg. On y trouvera nombre de dossiers d'un très grand intérêt : règlements de police donnés par les Landsberg à leurs sujets de Zellwiller et Niedernai en 1572 et 1579 (article n° 377/1 et 2), procès-verbaux du tribunal de Niedernai pour les années 1580-1595 et 1669-1671 (articles n° 378 et 380), enregistrement des actes notariés passés devant le tribunal seigneurial de Niedernai entre 1600 et 1611 (article n° 379), procès-verbaux des affaires de sorcellerie de 1627 à 1631 (article n° 382).

Un exceptionnel registre, couvrant les années 1543 à 1641, contient les procès-verbaux des délibérations lors des assemblées de famille (article n° 374). Ces assemblées étaient destinées à régler les affaires communes à l'ensemble du lignage Landsberg. On y trouve de nombreuses mentions intéressant les communes de Niedernai et Meistratzheim, le château et la forêt de Landsberg, le couvent de Truttenhausen, la nomination des curés de Rosheim et de Rosenwiller, la confrérie des arquebusiers à Niedernai et Meistratzheim. Pour le XVIII^e siècle, ce registre peut être complété en partie grâce à la correspondance des frères Samson et Charles de Landsberg (articles n° 261 et 264). Cette correspondance fourmille de détails souvent très vivants, notamment sur le placement d'enfants abandonnés, les danses non autorisées dans la maison du rabbin, la désignation du maître d'école de Zellwiller...

On trouve aussi de nombreuses liasses concernant la perception des taxes seigneuriales (*ungeld, frongeld, judenschirmgeld...*) à Niedernai, Meistratzheim, Lingolsheim et Zellwiller. D'autres documents concernent la nomination des agents seigneuriaux (bailli, greffier, receveur, sergent seigneurial) dans le bailliage de Niedernai (articles n° 389-400). Les relations des Landsberg avec leurs agents ont souvent été très conflictuelles. Nous connaissons au moins trois cas de baillis révoqués au cours du XVIII^e siècle.

Les Landsberg n'étaient pas des seigneurs modèles. Leurs relations avec leurs sujets semblent avoir été placées sous le signe de l'affrontement perpétuel. Le cas de Meistratzheim est particulièrement révélateur. Dès 1483, une charte nous montre les *frères et cousins* de Landsberg se rendant à Meistratzheim pour y festoyer aux dépens de la commune (charte n° 487). D'autres litiges ont eu lieu au XVII^e siècle. En 1653, les Landsberg et les habitants de Meistratzheim étaient en querelle au sujet du droit de corvée. Les sujets ont déposé plainte auprès de l'évêque de Strasbourg qui a fait faire une enquête (article n° 566). En 1669-1670, c'est à une véritable révolte que les Landsberg ont dû faire face. Les procès-verbaux conservés dans le fonds donnent une relation détaillée des événements (article n° 567) ⁽¹⁾. La Révolution de 1789 a marqué le début d'une nouvelle période de tension, avec refus de payer le droit de corvée et les autres droits seigneuriaux. Les habitants ont même pris l'initiative de faire enlever le banc seigneurial dans le chœur de l'église paroissiale (article n° 570).

N'oublions pas pour terminer de mentionner l'intérêt des archives Landsberg pour l'histoire des juifs de Basse-Alsace : renseignements sur les communautés juives

⁽¹⁾ Voir aussi à ce sujet ADBR G 712-715.

de Niedernai, Lingolsheim et Zellwiller ⁽¹⁾, sur les taxes diverses dues aux Landsberg par leur sujets juifs (*judenweinschenk, judenschirmgeld*), et enfin sur la question du prêt d'argent. Les Landsberg comptaient en effet parmi leurs créanciers quelques prêteurs juifs de grande envergure, tels Cerf Behr, préposé des juifs d'Alsace, et Jacob Baruch Weil, négociant à Obernai. Samson Ferdinand de Landsberg, notamment, était très endetté auprès des juifs. En 1765, il leur devait une somme totale de 85 000 livres, plus 44 000 livres d'intérêts (article n° 169). Quelques années plus tôt, en 1762, Jacob Baruch Weil était allé jusqu'à conseiller à Charles de Landsberg de vendre le village de Zellwiller, seul moyen selon lui de rétablir la situation financière de la famille (article n° 167/9-10).

- couvent de Truttenhausen

Le fonds de Truttenhausen fait partie intégrante du fonds Landsberg. Il contient fort peu de documents d'époque médiévale. Les archives du couvent ont sans doute été dispersées au moment de la guerre des paysans. Seuls trois manuscrits nous sont parvenus, mais ils sont d'un très grand intérêt. Il s'agit de deux censiers, dont l'un de 1331 avec des additions postérieures, et l'autre datant du XV^e siècle, et d'un cartulaire-obituaire des XV^e - XVI^e siècles (article n° 629). Ce cartulaire-obituaire est sans doute la pièce la plus précieuse conservée dans le chartrier de Niedernai. Il apporte un témoignage irremplaçable sur la vie du couvent de Truttenhausen dans la seconde moitié du XV^e siècle. Il se compose de trois parties nettement distinctes : en premier lieu l'agenda de l'économe du couvent (f° 3-23), très intéressant pour l'histoire de l'agriculture et de la vie quotidienne (alimentation, plantes médicinales, fêtes chômées locales), en second lieu un obituaire (f° 32-62), déjà publié ⁽²⁾, enfin un cartulaire (f° 67-320), d'aspect hétérogène. On a en fait relié ensemble plusieurs cahiers à l'origine indépendants. Certains passages mériteraient une édition intégrale (f° 67-79, 259 à 280 et - en partie - 293 à 320).

Ces trois manuscrits sont les seules épaves qui subsistent du couvent de Truttenhausen avant sa désaffectation, avec quelques chartes généralement en assez mauvais état (inventoriées dans le premier volume). Après 1525, les biens de Truttenhausen ont été confisqués par les Landsberg. Jusqu'à la Révolution, ils ont continué à maintenir la distinction entre leurs propres archives familiales et celles du couvent.

Du XVI^e au XVIII^e siècle, en effet, les biens provenant de Truttenhausen ont toujours été administrés séparément. Les plus anciens comptes remontent aux années 1530-1533. Ceux de 1535-1536 (article n° 654/3) mentionnent d'importants travaux de réparation effectués au couvent par différents artisans, des dépenses pour les deux chapelains, pour la domesticité et pour les pensionnaires de l'hospice. La communauté est alors en voie d'extinction, même si quelques chapelains et prébendiers continuent encore à résider sur place. Un document du XVI^e siècle fait d'ailleurs allusion à une somme de 1600 florins que les habitants de Niedernai et Meistratzheim auraient versées aux Landsberg après la guerre des paysans et dont une partie aurait servi à la reconstruction de Truttenhausen (article n° 633/3).

⁽¹⁾ On trouvera également dans l'inventaire des chartes quelques documents intéressants, notamment sur la communauté juive de Zellwiller.

⁽²⁾ KREBS (Manfred), "Das Jahrbuch des Chorherrenstifts Truttenhausen im Elsass", *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, 94, 1942, p. 1-29.

La série de comptes est remarquablement complète pour la période 1577-1667 environ, mais présente de sérieuses lacunes pour la fin du XVII^e siècle et pour le XVIII^e siècle. Quant aux colligendes, elles ne remontent pas au-delà de 1612.

Cependant, les Landsberg n'ont pas joui paisiblement de Truttenhausen. La possession leur en a été contestée par le couvent de Marbach pendant tout le XVII^e siècle (article n° 642). Le premier prieur de Truttenhausen était en effet issu de Marbach, ce qui justifiait les prétentions des religieux.

Les Landsberg ont également eu des relations très conflictuelles avec la ville d'Obernai. En fait, ils étaient les voisins d'Obernai à un double titre : en qualité de seigneurs de Niedernai et en qualité de propriétaires de Truttenhausen. Dans les deux cas, les sujets de conflit ne manquaient pas. Ils se traduisaient par des procès qui s'éternisaient souvent pendant des dizaines d'années (articles n° 586-590 et 644-646). Les principaux points litigieux concernaient le droit de chasse et le droit de pâturage.

En 1747 (ou 1749), Samson Ferdinand de Landsberg vendit les biens de Truttenhausen au chapitre cathédral de Strasbourg (article n° 643). Ses fils les rachetèrent en 1766 et cédèrent en échange au grand chapitre 879 arpents de prairies au ban de Niedernai. En 1806, les Landsberg vendirent Truttenhausen à la famille de Turckheim, qui en est toujours propriétaire à l'heure actuelle.

- famille Reinach-Werth

Les archives des Reinach-Werth ⁽¹⁾ sont plus récentes que celles des Bock et des Landsberg. En effet, cette branche de la famille Reinach ne s'est formée que très tardivement, au début du XVIII^e siècle. Le fonds se signale aussi par un important volume de papiers personnels.

En tête du fonds, on a placé une série de pièces d'état civil et de testaments, qu'on a laissés regroupés tels qu'ils étaient à l'origine. On trouvera à la suite les documents à caractère généalogique (articles n° 705-720), notamment un exemplaire du volumineux traité rédigé en 1820 par le commandeur Louis Ferdinand Benoît de Reinach-Werth, en collaboration avec son cousin le commandeur de Reinach-Foussemagne ⁽²⁾. L'ouvrage, complété et augmenté à plusieurs reprises jusqu'en 1840, a été traduit en français par Félix de Reinach-Werth, petit-neveu du commandeur, puis revu et corrigé par son arrière-petit-neveu Maximilien au début du XX^e siècle (article n° 710/4).

Les papiers personnels proprement dits ne remontent guère au-delà du XVIII^e siècle. François Antoine Béat de Reinach-Werth est le véritable fondateur de la branche. Seules quelques liasses font référence à ses ascendants immédiats, dont son père François Guillaume et son grand-père Jean-Henri de Reinach (articles n° 728-731). Général au service des Habsbourg, ce dernier est surtout connu pour sa défense

⁽¹⁾ La famille tire son nom du château de Woerth près de Matzenheim où elle s'est établie au XVIII^e siècle. *Werth* ou *Werd(e)* est l'orthographe ancienne du lieu-dit.

⁽²⁾ Article n° 708. Un autre exemplaire de ce manuscrit se trouve dans le fonds de la famille de Reinach-Hirtzbach aux Archives départementales du Haut-Rhin (108 J 3/47).

héroïque de Brisach pendant le siège de 1638. Deux récits du siège sont d'ailleurs conservés dans le fonds (article n° 728).

La documentation à caractère personnel s'accroît considérablement à partir du XIX^e siècle. Carrières militaires, mandats électifs ou vocations religieuses, les Reinach-Werth ont eu au cours de ce siècle des destinées fort diverses. Solidement enracinés à Niedernai, ils ont joué un rôle important dans la vie politique locale. Pendant trois générations, ils ont occupé le fauteuil de maire et siégé au conseil général.

Maire de Niedernai de 1812 à 1814, conseiller général de 1814 à 1815, puis à nouveau de 1816 à 1823, Maximilien Frédéric de Reinach a également été sous-préfet de l'arrondissement de Strasbourg en février 1815 et a exercé brièvement les fonctions de préfet du Bas-Rhin *ad interim* en août-septembre 1815. Nous avons conservé une partie de sa correspondance avec les autorités autrichiennes d'occupation (article n° 768/15-19), ainsi que quelques lettres adressées à sa femme vers la même époque (article n° 766/8-15). Il a aussi laissé un intéressant fragment d'autobiographie portant sur ses années de jeunesse (article n° 766) ainsi qu'une "profession de foi et derniers avis" adressée à sa femme et à ses enfants peu de temps avant son décès (article n° 773/1-3).

Son fils aîné Maximilien Constantin devait marcher sur ses traces. Maire de Niedernai pendant plus de 25 ans (1840-1867), il siégea également au conseil général de 1852 à 1867. On trouvera dans le fonds quelques liasses concernant ses activités à la mairie de Niedernai (articles n° 783-785).

La troisième génération s'illustra particulièrement en la personne du baron Félix de Reinach-Werth, qui fit une très belle carrière dans l'administration préfectorale. Sous-préfet de Marennes (1865-1867), puis préfet du Jura (1873-1876) et de Maine-et-Loire (1876-1877), il fut aussi pendant une très brève période maire de Niedernai (1867-1868) et conseiller général du Bas-Rhin (1867-1870). Il avait succédé dans ces deux fonctions à son père décédé en 1867.

Félix de Reinach-Werth a laissé des archives très abondantes. Elles peuvent être regroupées en trois catégories : les papiers personnels, les papiers de fonction et les papiers de gestion. Les papiers personnels ont un volume important : scolarité à Saint-Cyr, recueils de poèmes, livre de chasse, catalogue de ses collections japonaises, catalogue de la bibliothèque de Niedernai, sans oublier une impressionnante correspondance familiale et une série complète d'agendas, depuis l'année qui suit son mariage (1864) jusqu'à son décès en 1896. Les papiers de fonction concernent ses activités comme conseiller général et maire de Niedernai, comme commandant de bataillon dans la garde nationale mobile et comme préfet du Jura et de Maine-et-Loire. A signaler notamment des lettres de Louis Pasteur, candidat aux élections sénatoriales dans le Jura en 1876 (article n° 830). Les papiers de gestion montrent la place encore prépondérante des revenus fonciers dans la fortune familiale. Quelques efforts de diversification peuvent malgré tout être signalés : obligations et valeurs mobilières diverses, activité de Félix de Reinach comme administrateur de sociétés.

D'autres membres de la famille ont également laissé des papiers intéressants. Louis Ferdinand Benoît fut commandeur dans l'ordre de Malte : il a conservé dans ses papiers les minutes de correspondance d'un inconnu, qui semble avoir occupé un rang important au sein de l'ordre. Il n'a malheureusement pas été possible d'identifier ce personnage (articles n° 756 et 759). Adrien Rodolphe, exemple d'une vocation

religieuse tardive, disciple de l'abbé Louis Bautain, enseigna au petit séminaire Saint-Louis à Strasbourg, puis au collège de Juilly en Seine-et-Marne, avant de s'engager comme aumônier volontaire de l'armée française en Crimée. Adrien Othon, officier d'état-major, a fait la campagne du Mexique en 1866-1867, d'où il a adressé de nombreuses lettres à sa famille. Maximilien, son frère, est décédé en 1881 lors d'une campagne militaire en Tunisie.

La dernière génération représentée dans le fonds est celle des enfants de Félix. L'aîné, Maximilien, officier de marine, a entretenu pendant toutes ses campagnes une correspondance régulière avec sa famille (articles n° 900-903). Il fit notamment plusieurs campagnes en mer de Chine, dont l'une en qualité d'aide de camp de l'amiral Edgar Humann. Il a aussi rassemblé une exceptionnelle collection de cartes postales représentant des épisodes de la guerre entre la Russie et le Japon, datant du début du XX^e siècle (article n° 1030/119-126). Sa soeur Marie, dite Maïa, épousa en 1899 Joseph Le Pays du Teilleul. Son petit-fils Michel Le Pays du Teilleul est l'actuel propriétaire du château de Niedernai. Le dernier fils, Hardouin, a émigré en 1906 au Canada. Il est décédé en 1950 à Rochester (Etats-Unis), laissant un fils, Hardouin Richard, né en 1942, actuel chef de famille.

Un dernier mot pour terminer au sujet des documents concernant les biens. On a distingué les biens en Basse-Alsace, ceux en Haute-Alsace et en Franche-Comté et ceux en Suisse, dans le canton d'Argovie. Les biens en Basse-Alsace sont essentiellement localisés sur l'axe Erstein-Benfeld. Les anciens fiefs des Seebach, dont les Reinach ont été investis en 1654-1656 (charte n° 1431), en représentent la plus grande partie, avec notamment le village d'Uttenheim et le château de Woerth. D'autres biens ont été acquis au cours du XVIII^e siècle : biens à Andlau, Diebolsheim et Eichhoffen, hérités de la famille d'Andlau, biens achetés aux Bolsenheim en 1715 (article n° 917), biens à Zellwiller provenant de la succession de M. de Gatinet (article n° 954). Les biens en Haute-Alsace, en Franche-Comté et en Suisse ont une origine plus ancienne. Les Reinach-Werth s'en partagent les revenus avec les autres branches de la famille.

On a choisi de présenter à part la gestion des biens pendant la Révolution et au XIX^e siècle. Les Reinach-Werth ayant émigré, de nombreuses démarches ont été nécessaires pour obtenir la restitution des biens séquestrés pendant la Révolution (article n° 964/7-45). Au XIX^e siècle, les propriétés familiales changent totalement de nature. Les Reinach-Werth ont liquidé pendant les premières décennies de ce siècle une grande partie de leurs anciennes possessions. Les biens en Haute-Alsace et en Franche-Comté ont été vendus vers 1810-1820 (article n° 962), le château de Woerth en 1804 (article n° 946/2-5) et la maison de Strasbourg, rue des Veaux, à la même époque (article n° 972/2) ⁽¹⁾. En 1806, le mariage de Maximilien Frédéric de Reinach-Werth avec Charlotte Christine de Landsberg permet à la famille de s'assurer une nouvelle assise territoriale.

Au XIX^e siècle, le noyau des propriétés familiales se situe autour de Niedernai (propriétés héritées des Landsberg) et de Blaesheim (propriétés provenant de la famille Bock). Le château de Niedernai fait l'objet d'importants travaux de restauration et d'embellissement. Entre 1828 et 1835, Charlotte Christine de Landsberg, veuve de

⁽¹⁾ Cette maison, qui donnait sur la ruelle Saint-Médard, appartenait à la famille depuis la fin du XVII^e siècle, cf. Adolph Seyboth, *Das alte Strassburg vom 13. Jahrhundert bis zum Jahre 1870*, Strasbourg, 1890, p. 237. François Antoine Béat de Reinach-Werth y est décédé en 1741, cf. inventaire des papiers, n° 733 (8).

Maximilien Frédéric de Reinach, entreprend de remettre en état les bâtiments (article n° 991). Vers 1840-1841, son fils Maximilien Constantin restaure entièrement le château, dans un style néo-gothique. Les superbes plans en couleurs dressés par l'architecte Albert Haas de Wissembourg donnent le détail des restaurations (article n° 993-994). Les travaux entrepris en 1873-1874 par le baron Félix de Reinach semblent avoir été au moins aussi importants que ceux de son père. Les plans en couleurs de l'architecte Jéhu de Strasbourg montrent notamment un projet de reconstruction du pont, de la porte cochère et du mur de clôture à l'entrée du château (article n° 994). Félix de Reinach fait aussi construire une chapelle mortuaire avec caveau dans le jardin du château (n° 996).

A la même époque, les prairies de Blaesheim continuent à représenter une source de revenus importante pour la famille (articles n° 998-999). En 1894, Félix de Reinach achète même un moulin dans le village (article n° 999).

Au total, les papiers domaniaux présentent un ensemble assez riche et varié, même si on peut regretter l'absence de certains types de documents. Aucun compte, par exemple, n'a été conservé avant le XIX^e siècle, à l'exception d'un compte isolé de 1676-1677 rendu à François Guillaume de Reinach (article n° 730/2).

- familles alliées

Il ne s'agit guère ici que de pièces éparses. Les documents provenant des Begerer des Knobloch se rattachaient à l'origine au fonds Bock. Les pièces concernant la famille d'Andlau sont parvenues dans le fonds à la suite d'une alliance entre Marie Anne Ursule d'Andlau et François Antoine Béat de Reinach-Werth. Les deux liasses provenant des Zorn de Bulach ont une origine plus obscure, mais semblent pouvoir être rattachées au fonds Reinach, de même que la liasse isolée concernant la famille Gohr de Wattwiller. Cette famille de Haute-Alsace n'avait aucun lien de parenté direct avec les Reinach-Werth, mais elle était alliée aux Reinach-Hirtzbach, avec lesquels les Werth sont toujours restés en contact.

- Directoire de la noblesse immédiate de Basse-Alsace

La noblesse immédiate de Basse-Alsace ne s'est constituée en corps que très tardivement. La première organisation s'est mise en place en 1547, essentiellement pour des motifs fiscaux. L'empereur Charles Quint souhaitait en effet disposer d'un interlocuteur unique pour organiser la levée de la taxe contre les Turcs (Türkensteuer)⁽¹⁾. Cependant, le Directoire de la noblesse est aussi l'héritier d'institutions plus anciennes (sociétés nobles strasbourgeoises de la Meule et de la Haute-Montée). Jusqu'à sa dissolution sous la Révolution, il s'est attaché à défendre les intérêts de la noblesse immédiate d'Empire et à régler ses relations avec les souverains (l'empereur puis le roi de France), ainsi qu'avec les princes et les villes, et en particulier avec la ville de Strasbourg où résidaient de nombreuses familles nobles. En 1789, le Directoire avait juridiction sur un ensemble de 99 villes, villages et hameaux, soit 1/7^e du territoire de la Basse-Alsace. Il constituait son propre tribunal et jouait le rôle de cour d'appel pour tous les justiciables des villages immatriculés.

(1) OVERMANN (Alfred), "Die Reichsritterschaft im Unterelsaß bis zu Beginn des Dreißigjährigen Krieges", *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, 50, 1896, p. 596.

Les familles Bock, Landsberg et Reinach-Werth ont toutes trois joué un rôle prépondérant au sein du Directoire. Ludwig Bock de Gerstheim a fait partie du premier comité constitué en 1553-1562 ⁽¹⁾. Samson de Landsberg († 1634) s'est distingué au début du XVII^e siècle par une intense activité diplomatique. Il a été très souvent envoyé en mission par le Directoire ⁽²⁾. La famille de Reinach-Werth, malgré son installation tardive en Basse-Alsace, a été représentée au Directoire de la noblesse dès le début du XVIII^e siècle. François Antoine Béat, son fils François Guillaume puis son petit-fils Maximilien Antoine y ont occupé successivement des postes de conseillers.

A la veille de la Révolution, Siegfried Jean Samson de Landsberg († 1793) est assesseur au Directoire de la noblesse et Maximilien Antoine de Reinach-Werth en est l'un des directeurs. C'est peut-être par l'intermédiaire de ce dernier que les liasses concernant le Directoire sont parvenues dans le fonds. Plusieurs pièces portent en effet au dos la mention "Reinach".

Au total, ces archives sont d'un faible volume en comparaison des 758 liasses conservées aux Archives départementales du Bas-Rhin (cotes E 656 à 1408). Les dossiers relatifs à la confirmation des privilèges (articles n° 1007-1012) ne constituent certes pas la partie la plus intéressante du fonds. Ces documents ont en effet un caractère très répétitif. D'autres pièces en revanche sont d'un grand intérêt : règlement du poêle de la Haute-Montée (1467), transaction entre la société noble de la Meule et celle de la Haute-Montée (1515), protocoles du Directoire de la noblesse (1578-1581).

Les lettres d'anoblissement accordées en 1780 par l'empereur Joseph II à Philipp Jacob Franck ⁽³⁾ constituent la pièce la plus spectaculaire du fonds. Elles se présentent sous la forme d'un cahier en parchemin de 7 feuillets, orné de superbes armoiries en couleurs et relié en velours rouge. Il est conservé dans un boîtier métallique spécial (article n° 1014/18). Un autre document du même type est également conservé dans un boîtier spécial. Il s'agit des lettres patentes du roi Louis XVIII, datées de 1818, accordant le titre de baron à Philippe Gaëtan Mathieu Faviers ⁽⁴⁾, ordonnateur en chef de ses armées et gendre de Philipp Jacob Franck (article n° 1014/27). Ces deux pièces sont probablement parvenues ensemble dans le fonds, mais l'on ignore par quel biais ⁽⁵⁾.

Un autre dossier (article n° 1025) est également très intéressant. Il s'agit de la correspondance échangée par deux députés de la noblesse aux Etats généraux avec leurs commettants. Ces lettres ont été classées ici par simple raison de commodité. En effet, elles ne se trouvaient pas à l'origine dans le fonds du Directoire, mais dans les papiers du baron Félix de Reinach-Werth. L'un des députés, le baron de Landenberg-Wagenbourg, était son grand-père maternel.

⁽¹⁾ Ibid, p. 601.

⁽²⁾ OVERMANN (Alfred), "Die Reichsritterschaft im Unterelsaß bis zu Beginn des Dreißigjährigen Krieges", *Zeitschrift für die Geschichte des Oberrheins*, 51, 1897, p. 49-55.

⁽³⁾ Sur ce personnage, voir *Nouveau dictionnaire de biographie alsacienne*, t. 11, p. 1003, publié par la Fédération des Sociétés d'Histoire et d'Archéologie d'Alsace, Strasbourg, 1988.

⁽⁴⁾ Sur ce personnage, voir *Nouveau dictionnaire de biographie alsacienne*, t. 26, p. 2558, Strasbourg, 1995.

⁽⁵⁾ Maximilien Frédéric de Reinach-Werth et Philippe Gaëtan Mathieu Faviers se connaissaient : ils ont siégé ensemble au conseil général du Bas-Rhin.

D'autres liasses illustrent les démarches entreprises par le Directoire pour obtenir le maintien de ses privilèges après la Révolution (article n° 1026). Elles renferment entre autres plusieurs brochures imprimées des années 1789-1790 et un mémoire présenté devant le congrès de Rastatt en 1796.

- documents figurés

Ces documents ont été classés à part pour des raisons de conservation matérielle. La plus grande partie d'entre eux provient de la famille Reinach-Werth. Outre la collection de cartes postales sur la guerre entre la Russie et le Japon, déjà mentionnée plus haut, on y trouvera un ensemble de photographies de famille, pas toutes identifiées, quelques images mortuaires et des images pieuses qui témoignent du renouveau de la ferveur religieuse dans la seconde moitié du XIX^e siècle et en particulier du grand succès des pèlerinages (Marienthal, Lourdes, Notre-Dame de la Drèche près d'Albi).

Intérêt du fonds

Il n'est pas certain que le chartier de Niedernai nous soit parvenu dans son intégralité. Certains documents qui se trouvaient encore au château à la veille de la dernière guerre semblent avoir disparu depuis. Un plan des fortifications de Niedernai daté de 1777, reproduit en 1937 dans un article du comte René Le Pays du Teilleul, n'a pu être retrouvé ⁽¹⁾. D'autres documents cités par le même auteur dans un article de 1936 ⁽²⁾ sont également restés introuvables : liste des gentilshommes ayant assisté au conseil de la noblesse de Basse-Alsace tenu à Niedernai le 21 mai 1681, arbre généalogique de 1803 montrant les liens de parenté entre Gaspard d'Ambringen, grand maître de l'ordre teutonique, et les Landsberg. Manquent également à l'appel les papiers de l'inspection des redoutes du Rhin ⁽³⁾.

A quelle époque remonte la disparition de ces documents ? Ont-ils fait partie des archives saisies par l'administration allemande en 1942 ? Le fait est attesté pour l'un au moins d'entre eux, l'arbre généalogique de 1803, dont une reproduction photographique est conservée aux Archives de la famille de Gayling à Fribourg-en-Brigau. Elle porte la mention "Besitz du Teilleul Niederehnheim, Depositum im Landesarchiv Strassburg" ⁽⁴⁾. La pièce a donc probablement été soustraite du fonds à une date postérieure.

L'étendue des pertes ne se limite probablement pas à ces quelques exemples isolés. Cependant cette constatation ne diminue en rien la valeur et l'intérêt du fonds. Certes, tous les types de documents n'y sont pas également représentés. Les censiers sont peu nombreux, les cartes anciennes assez rares, les séries de comptes pas toujours complètes, surtout dans le cas des Bock et des Reinach. Le chartier de Niedernai n'en constitue pas moins un fonds de très grande valeur. Il pourra fournir une contribution

⁽¹⁾ LE PAYS DU TEILLEUL (René), "Niedernai, "village fortifié". Vieilles pierres et bribes d'histoire", *La vie en Alsace*, 1937, p. 18-22.

⁽²⁾ LE PAYS DU TEILLEUL (René), "Niedernai, notes sur un château de Basse-Alsace", *La vie en Alsace*, 1936, p. 1-5.

⁽³⁾ Mentionnés dans le même article. Il s'agit des papiers de fonction de Siegfried Jean Samson de Landsberg (1729-1793), qui fut inspecteur des places, postes et redoutes du Rhin.

⁽⁴⁾ Renseignement aimablement communiqué par M. Paul-René Zander, archiviste de la famille de Gayling.

notable à l'histoire de la noblesse de Basse-Alsace. Sur un grand nombre de sujets, il apporte des informations d'un très grand intérêt et presque entièrement inédites. Presque tous les types de recherches peuvent y trouver quelque chose à glaner, en particulier l'histoire des institutions et des fiefs, l'histoire économique et agraire, l'histoire des mentalités. Il se révèle surtout irremplaçable en ce qui concerne l'histoire des localités qui ont appartenu aux Bock et aux Landsberg. L'histoire politique est également bien représentée, grâce aux papiers de fonction de Maximilien Frédéric de Reinach-Werth et de ses descendants. Ils offrent un bon témoignage de ce que pouvait être l'Alsace des notables au XIX^e siècle. Les historiens de la gastronomie ne doivent pas être oubliés. Ils trouveront, parmi les papiers du baron Félix de Reinach, un recueil des menus servis au château de Niedernai entre 1885 et 1895, avec la liste des invités...

Christine Heider

Octobre 1998